



Sommaire:

Le mot du Maire
Finances
Le budget
Zone Artisanale
Tri sélectif
Bâtiment « Batteuse »
Déchets verts
L'eau
Ecoles
Vœux 2016
Agents Communaux
Eclairage public
L'assainissement
Fleurissement
Recensement
Etat-civil

MAIRIE PRATIQUE

Le secrétariat est
ouvert au public:

Lundi & Jeudi

- 08h30 / 12h

Mardi & Vendredi

- 14h/18h

Tél: 05.61.79.04.39

Montauban infos

N° 3 Janvier à Juillet 2016

Journal d'informations municipales

Le mot du Maire



Montalbanaises, Montalbanais,

Enfin l'été est arrivé, le village s'anime avec ses vacanciers et promeneurs qui profitent de notre magnifique environnement.

Les deux premières années de notre mandat sont écoulées, nous poursuivrons notre feuille de route avec la volonté de conforter la relance de la dynamique communale ; certes le bilan financier qui vous est présenté dans ce bulletin nous incite à une grande prudence, mais nous nous appliquerons à choisir des programmes et un calendrier tenant compte de l'urgence et de l'importance des travaux à réaliser.

Dans quatre mois la fusion des intercommunalités Haut-Comminges, Saint Bât et Pays de Luchon sera effective, la mise à jour de toutes les compétences de cette nouvelle structure est effective, il restera à mettre en place la gouvernance, choisir le lieu du siège et le nom (pour ce dernier vous serez prochainement interrogés, un choix de cinq à sept noms vous sera proposé.

Je ne saurais terminer ce mot sans avoir une amicale pensée pour la famille d'Alain BENAZETH, qui nous a brutalement quitté, en plein bal, le soir de la fête de la Sainte Christine, nous laissant tous stupéfaits et dans la peine.

Je vous souhaite une belle fin d'été à toutes et à tous.

Finances

Pas d'augmentation des impôts.

Dans un contexte budgétaire difficile, une gestion rigoureuse nous a permis de clôturer le budget communal pour l'année 2015 avec un excédent de la section de fonctionnement de 101119,16€, la section d'investissement restant déficitaire de 160263,40€.

Le budget global est donc déficitaire de 59144.24€ contre 9627,86€ l'exercice précédent, soit une légère détérioration de 49 516,38€ en 2015. Il est important de préciser que ce résultat a été obtenu malgré la prise en compte en 2015 d'une dépense de 295 730,14€ engagée en 2013 pour le curage du barrage Ste Christine, pour laquelle nous avons réussi à obtenir à postériori une subvention de 60 000€.

Il est à noter que cette situation ne tient pas compte de la subvention attendue du Conseil Départemental pour les travaux réalisés à l'école maternelle.

Lorsque l'on met en perspective la situation de 2014, (nous avons dû retarder le vote du budget faute de pouvoir l'équilibrer du fait d'une impasse de 80.000€, finalement couverte par une coupe de bois exceptionnelle, on peut mesurer le chemin parcouru.

Cette amélioration est d'autant plus significative qu'elle a été obtenue malgré la diminution de la dotation de l'état de 19,37% en 2015 (10117€) après une baisse de 12,45% en 2014 (7428€).



Le Budget

Pour être précis et pour les non initiés, la commune dispose, à ce jour, de trois budgets distincts.

Le budget de la zone artisanale.

Le budget de l'eau (M49)

Le budget communal (M14)

Nous n'avons pas souhaité vous noyer dans des chiffres où, à moins d'être un spécialiste, il est facile de se perdre et de ne rien en ressortir de concret.

Nous préférons vous livrer une analyse littérale des résultats financiers par budget.

ZONE ARTISANALE

Un article spécifique lui est consacré. (pages n° 3 & 4)

Le Budget (suite...)

EAU (M49)

Ce budget est excédentaire, tant en investissement qu'en fonctionnement. A la clôture il affichait un excédant de 170186,54€.

BUDGET COMMUNAL (M14)

Il est largement excédentaire en Fonctionnement. Les efforts réalisés dans certains domaines portent leurs fruits. L'excédent voté au Compte Administratif 2015 est de 101119,16€.

Il est, en revanche, déficitaire en Investissement en raison d'un déficit toujours reporté des exercices précédents. Le solde de cette section voté au Compte Administratif 2015 est donc négatif de 160263,40€.

Le déficit global est donc de 59144.24€.

2016 verra la réintégration sur le budget communal d'avances faites lors de la constitution du budget propre à la Zone Artisanale.

Un gros programme d'investissement est inscrit pour l'année 2016. Il s'agit de la rénovation et mise en sécurité du bâtiment de la Mairie. Le montant des travaux est estimé à 70 000€. Une subvention a été demandée.

Les dépenses sont largement stabilisées en Fonctionnement sur les différents postes et ce malgré une baisse de la dotation de l'état comme indiqué précédemment.

Pour autant nous avons pu voter un budget à l'équilibre sans avoir à augmenter les taux d'imposition.



Le point sur la Zone Artisanale

Depuis 1999, conformément à la réglementation, la zone artisanale fait l'objet d'un budget propre. Lors de notre prise de fonction, ce budget apparaissait en excédent d'environ 100 000€. Depuis 2014 il n'enregistre plus que le remboursement des échéances d'un emprunt résiduel dont la dernière a été payée en 2015.

Ce budget ne se justifiant plus, et le compte administratif 2015 ayant été voté pour ce qui est des opérations de l'exercice, nous avons pris la décision d'envisager sa clôture et la réintégration de son solde au budget principal.

Le point sur la Zone Artisanale (suite...)

C'est à cette occasion qu'il a été nécessaire de faire un examen approfondi des comptes administratifs de la zone en collaboration avec notre trésorière Madame Hourquet. Cet examen a révélé que, outre des erreurs d'imputations comptables, de nombreuses écritures antérieures à 2014 avaient été omises, en particulier celles concernant la sortie du stock des terrains vendus.

En synthèse il s'avère que ce qui était présenté depuis de nombreuses années comme un excédent (de 100 840,03 € en 2015) est en fait une perte de 87 267,54 € due essentiellement à la pratique de prix de vente insuffisants sur les terrains de la zone et sensiblement inférieurs à ce qui avait été initialement prévu.

L'ensemble des écritures de régularisation ont été préparées avec Madame Hourquet pour être intégrées au budget 2016, le sujet est trop technique pour être exposé plus en détail dans ce bulletin

Cela se traduira en synthèse par un remboursement par la zone artisanale au budget principal d'investissement des sommes avancées depuis l'origine, soit 188 107,57€ et par le financement sur le budget principal de fonctionnement de la perte cumulée de 87 267,54€. Cela permet la réintégration d'un solde de trésorerie positif de 100 840,03€.

Bien entendu vos élus sont à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires que vous souhaiteriez.



Tri sélectif (RAPPEL)

Les conteneurs répartis dans le village sont destinés aux ordures ménagères et uniquement à ce type de déchets. N'y déposez pas de cartons, objets métalliques, verre etc... Pour ce type de déchets des conteneurs spécifiques sont mis en place en différents points de la commune. Les cartons, eux, doivent être amenés directement à la déchetterie.



Notre communauté de communes a mis en place le tri sélectif ce qui implique des règles. Il faut savoir que, lorsqu'elles arrivent au centre de tri à Villeneuve de Rivière, les ordures ménagères sont triées bien sûr, mais aussi contrôlées et tout ce qui ne doit pas s'y trouver est pesé et entraîne des pénalités financières pour la CCPL. C'est donc nous qui payons au final par le biais des impôts.

Bien trier les déchets est important pour la planète, bien entendu, mais aussi pour votre (notre) portefeuille.

La Batteuse devra être démolie.

Le départ du locataire de l'appartement du 1er étage de la Batteuse a révélé plusieurs difficultés qui ne permettaient pas la remise à la location sans travaux conséquents. En effet, deux locataires se partageaient le bâtiment. Un appartement au 1er étage et combles et la savonnerie en rez de chaussée.

Toutefois, et malgré ces deux entités différentes, le bâtiment ne dispose que d'un seul compteur d'eau, d'un seul compteur gaz, d'une seule chaudière (non accessible à l'un des locataires). Enfin l'appartement était alimenté par un compteur de chantier et ce, en totale infraction avec la réglementation, EDF nous a d'ailleurs demandé de procéder à la régularisation.

A partir de ce constat et d'un coût certain pour modifier et mettre en conformité tout cela, nous nous sommes posés la question de la solidité du bâtiment qui, visuellement, n'inspire pas une grande impression de robustesse. La seule chose en parfait état étant le toit qui a été refait en 2007, alors que le bâtiment était déjà en mauvais état.

La Société EXPERTISE ELETA CONSEIL a été mandatée pour réaliser une expertise du bâtiment. Le 12 avril 2016 les résultats nous ont été communiqués et sont sans appel. Le bâtiment est à démolir.

Nous vous livrons ci-dessous l'intégralité des conclusions de ce rapport.

Etat du Bâtiment :

En l'état actuel la superstructure en bois n'est pas en état de supporter les charges propres du bâtiment lui-même.

L'ensemble de solives et des poutres est sous dimensionné et des désordres importants sont visibles dans les cloisons du R+1.

La charpente, à l'exception des chevrons est très sous dimensionnée.

La suppression de la moitié de l'entrait de la ferme a affaibli énormément cet ouvrage en créant une poussées latérale qui est visible à la mi façade Nord et Sud du R+1, ou se trouvent les appuis de la ferme dont l'entrait a été coupé.

Ce bâtiment est dangereux, même avec les deux étages vides. Une chute de neige exceptionnelle peut provoquer la ruine de la charpente et du bâtiment en suite.

Bâtiment de la Batteuse (suite...)

Eventualité d'une réparation en conservant les maçonneries d'origine du RDC :

Les seules ouvrages qui n'ont pas été trop détériorés sont les six poteaux en maçonnerie de pierre à l'origine du bâtiment.

Les poteaux ne sont pas fondés ni construits dans le respect des normes parasismiques de la zone.

Pour réparer le bâtiment en conservant ces ouvrages il serait nécessaire de renforcer ces poteaux pour les rendre compatibles avec les normes parasismiques actuelles.

A notre avis ce bâtiment n'est pas réparable car les frais de réparation seraient trop importants par rapport à la démolition et reconstruction complète de l'immeuble.

Cette solution nous la déconseillons vivement.

Eventualité d'une démolition et reconstruction complète :

Compte tenu de l'état de la superstructure en bois, cette solution est la seule viable et en conformité avec les normes en vigueur.

L'avenir

Nous souhaitons garder la savonnerie qui, avec la brasserie juste en face, crée un petit pôle artisanal qui devient de plus en plus prisé des touristes qu'ils viennent à pied, en voiture ou avec le petit train qui y fait une halte. La ré-ouverture de façon temporaire du café des 4 chemins, a aussi connu un franc succès, tant auprès des touristes, de la population du Pays de Luchon, mais aussi des habitants de la commune. Il nous faudra donc trouver une solution pour héberger la savonnerie pendant un temps plus ou moins long, en fonction de notre projet. Rien n'est arrêté pour l'instant.



Déchets verts

Tout comme l'année dernière il n'y aura pas de ramassage des déchets verts en porte à porte. En revanche, la remorque de la commune sera laissée chaque WE derrière la salle polyvalente. Seuls les déchets verts pourront y être mis. Cette solution avait plutôt bien fonctionné l'an passé.

Par ailleurs la question sur le ramassage de ce type de déchets a été posée à la communauté des communes, puisqu'il est effectué sur la commune de Luchon de façon hebdomadaire d'avril à novembre. Pourquoi? A ce jour nous n'avons obtenu aucune réponse.

L'eau

Le transfert de l'eau au SMEA ne se fera qu'en fin d'année. Les travaux pour la réfection de la conduite endommagée par l'éboulement, font l'objet d'une étude et les travaux seront lancés, sauf problème de dernière minute, avant la fin de l'année et donc avant le transfert au SMEA. Le budget propre de l'eau (cf. article page 3) nous le permet.



Du côté des écoles

La rentrée scolaire 2016/2017 verra une hausse des effectifs puisque ce seront 67 élèves qui seront accueillis. Ils se répartiront de la manière suivante:

Maternelle

Petite section: 9

Moyenne section: 8

Grande section: 6

Primaire

CP: 13

CE1: 4

CE2: 8

CM1: 10

CM2: 9



Du côté des enseignants Mme HARDUIN et Mr. PINSOLLES ayant pris une disponibilité, ils seront remplacés par Mr. GARRIGUES en ce qui concerne Mr. PINSOLLES. Le ou la remplaçant(e) de Mme HARDUIN n'est pas connu(e) au moment où nous rédigeons ce bulletin.

En matière de restauration scolaire, la cantine est maintenue sur place. En effet, nous avons un temps envisagé de faire prendre les repas au collège Jean Monet. Cela impliquait la mise en place d'un transport pour les élèves. Au final, le fonctionnement actuel est, dans son ensemble satisfaisant et il n'y a donc plus d'intérêt à le modifier.

Le budget attribué pour les fournitures scolaires est reconduit. L'achat de nouveaux livres de lecture se fera en supplément pour ne pas impacter celui-ci.

Vœux de la municipalité et du comité des fêtes

Le samedi 30 janvier 2016, la population et les enfants des écoles étaient conviés à un petit spectacle suivi de la traditionnelle galette des rois.



Une rencontre sans autre prétention que la réunion de différentes générations de Montalbanaises et Montalbanais.

Organisée par le Comité des fêtes, cet après-midi était financée par ce même comité pour le spectacle et par la municipalité pour les galettes et les boissons.

Une centaine de personnes a répondu à l'invitation.

Agents communaux

Recrutement

Pour faire face à l'absence prolongée d'une de nos ATSEM, nous avons du recruter une remplaçante. Après être restée 2 jours la première personne n'a pas souhaité continuer.

C'est donc Marie PATTARONNE, qui a assuré, de façon durable, ce remplacement. Elle occupe actuellement le poste par le biais d'un Contrat Emploi Avenir particulièrement intéressant pour la commune puisque l'état prend en charge 75% du salaire pendant trois ans.

Départ

Mme Pauline LAPORTE a obtenu une mutation pour la commune de BAGNERES de LUCHON. Nous lui souhaitons une bonne adaptation à son nouveau poste.

Promotions

Mlle Marine TINE suite à sa réussite au concours d' ATSEM est nommée, à compter du 1er juillet 2016, ATSEM de 1ère classe.

Mme Bettina DULON est nommée, à compter du 1er juillet 2016, Adjoint administratif de 1ère classe.

Formation employés

Nos deux agents, Pascal VILLANI et Franck DELRIEU ont suivi la formation du CACES consacrée au déneigement.

Notre ATSEM, Marine TINE a suivi une formation concernant la cantine scolaire aux cuisines du Lycée Edmond ROSTAND.

Eclairage public

Fin avril, l'entreprise CASSAGNE a procédé au remplacement des lampadaires du réseau non effacé. Ces travaux ont été réalisés grâce à une offre particulièrement intéressante proposée par le SDEG31 (Cf. l'article à ce sujet dans notre précédent Bulletin). Ces lampadaires nouvelle génération sont moins gourmands en énergie et devraient donc nous faire réaliser des économies substantielles dans ce domaine.



L'assainissement

Le création d'un tout à l'égout pour le village est bien sur notre priorité. Toutefois les aberrations découlant du réseau existant nous oblige à traiter en priorité d'autres secteurs et cela à notre grand regret.

Quand nous disons nous, c'est en fait le SMEA, puisque depuis 2012 la compétence assainissement lui a été transférée. Toutefois cet organisme travaille en étroite collaboration avec la commune.

Pour 2016, le SMEA se doit de raccorder deux habitations Cours Lapeyrouse. Ces dernières se rejettent dans un puit implanté chez un particulier. Cette implantation a, semble-t-il, été réalisée sans l'accord de ce dernier qui demande aujourd'hui que ces rejets cessent. Les permis de construire ont, à l'époque, été accordés avec un assainissement collectif, ce qui oblige le SMEA à régler la situation.

Ce seront donc, dans un premier temps, environ 100 000€ qui partiront pour ce programme et seulement deux habitations. Enfin, l'année suivante, 2017, une seconde tranche sera effectuée, toujours dans le même secteur, pour raccorder deux autres habitations posant problème et pour lesquelles les permis ont également été accordés avec un assainissement collectif.

L'étude d'un assainissement collectif pour le village sera toutefois lancée pour perdre le moins de temps possible. Elle s'inscrira dans le cadre d'une étude globale pour l'ensemble de la commune, car, sans vouloir polémiquer, si cela avait été fait dès le départ les aberrations techniques rencontrées aujourd'hui auraient été évitées et surtout leur coût.



Fleurissement du village

L'effort de fleurissement du village a été poursuivi et les retours, des habitants ou des touristes, sont positifs. Pour que notre village soit agréable, les fleurs y contribuent grandement, nous demandons aux habitants qui ont des bacs à fleurs près de chez eux de bien vouloir procéder, de temps à autre, en fonction de la météo, à l'arrosage de ceux-ci. Les employés communaux ne peuvent pas être partout car nous rappelons que nous n'avons, qu'un poste et demi, en équivalent temps plein.

Des plantes aromatiques ont commencé à être plantées dans le massif rue du Tailleur. Elles sont destinées aux habitants qui n'ont pas de jardin et qui pourront venir se servir pour agrémenter leurs plats cuisinés.

Ces plantations seront étendues à d'autres massifs du village dès l'an prochain.



Recensement



Le recensement des communes de moins de 10 000 habitants se déroulera du **19 janvier au 18 février 2017**.

Pour cela la commune recrutera un agent recenseur (peut-être 2) qui sera nommé par arrêté municipal. L'agent recenseur ne peut en aucun cas exercer des fonctions électives au sens du code électoral, dans la commune qui l'emploie.

Cet agent sera rémunéré et devra se rendre libre une journée en octobre/novembre pour recevoir une formation, ensuite 4 jours environs entre début novembre et le démarrage de la collecte pour la préparation de l'enquête et enfin durant le mois de l'enquête proprement dite. Le temps effectif est en général estimé à 8 jours.

Pour déposer votre candidature et/ou obtenir des informations complémentaires, merci de contacter le secrétariat de mairie sur place ou par téléphone au 05.61.79.04.39 ou par mail: www.mairie-montauban-de-luchon.fr



La Ste Christine endeuillée



Avec une météo maussade, les fêtes de la Ste Christine ne partaient pas du bon pied. Samedi 23 c'est un évènement bien plus grave que les simples aléas du temps qui est venu frapper le village.

Alain BENAZETH membre très actif du comité de fêtes a été terrassé par une crise cardiaque, alors que, comme à son habitude, il participait activement à la soirée qui débutait à peine.

Alain était connu dans tout le Pays de Luchon et au-delà car il a animé pendant très longtemps de nombreuses fêtes de villages avec sa sono « Music Action ».

Ce tragique évènement a stoppé net la fête, les membres du comité n'ayant plus le cœur à l'ouvrage, ce que l'on peut parfaitement comprendre dans un petit village comme le notre.

Bien entendu la municipalité exprime ses plus vives condoléances à Jocelyne, l'épouse d'Alain, Isabelle et Sylvie, ses deux filles, Eva et Tidiane, ses petites filles.



**Mairie
de
Montauban de Luchon**

rue Cargue
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39

Messagerie :

mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site Internet:

www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Etat Civil



MARIAGE

Mme Isabelle OUIILLIE & M. Guy FONTAN le 25/03/2016

DECES

Mme Marcelle, Germaine DUFILS veuve DUBUFFET le 14/01/2016

Mme Andrée, Irène NAUCHE, veuve COMET le 16/01/2016

Mme Huguette, Gabrielle CORNAC, le 23/01/2016

M. Jean, Joseph, Raymond SAINTE COLOMBE, le 31/01/2016

M. Jean, Auguste TRAVERE, le 16/02/2016

Mme Paule, Jeanne MARGOTTON veuve ORTHET, le 24/02/2016

Mme Marcelle, Madeleine POEYS épouse BLAIN le 13/03/2016

Mme Marcelle, Georgette LAFORGUE veuve APIOU le 04/03/2016

Mme Pauline, Bertrande TINE veuve LAFFONT le 11/04/2016

Mme Dorcée, Odette DE PERETTI veuve BROUILLAUD le 12/04/2016

M. Christian, Jean VERNAY le 01/05/2016

TRANSCRIPTION DE DECES

M. Lucien, Joseph BOURRET le 02/01/2016

Mme Renée, Jeanne FOURNIER le 05/02/2016

M. Jean, Clément SARRIEU le 18/04/2016

M. Raymond, Henri ALTARIBO le 21/04/2016

MENTIONS LEGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Jean SICART

COMITE DE REDACTION: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC et Pierre CASSE.

CONCEPTION, GRAPHISME et MISE EN PAGE: Claude CAU - **PHOTOS:** Claude CAU

IMPRESSION: Imprimerie FABBRO sur papier certifié PEFC pour la protection durable de nos forêts.

Marque **Imprim'Vert**